DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

COMMUNE DE PORT-LOUIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Cession foncière à Mme Sophie MARBOEUF – rue Erneste Marthe

Délibération N°PLV 26-02-04

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept février, le conseil municipal de la commune de Port-Louis, s'est réuni par une convocation en date du 21 février 2025. M. Jean Marie HUBERT en sa qualité de Maire assure la présidence de la séance.

17 élus étaient présents :

M. HUBERT Jean-Marie	Mme FOUCAN-BARBE Christelle	M. GUSTAVE Anselme
Mme RAMASSAMY épse SINNAN-RAGAVA Jany	M. CERCI Bernard	Mme COLLETIN Marie-Louise
M. MAZEPPA Max	Mme MAYEKO Gina	M. MOUSTACHE-MAYEKO Alin
Mme ROQUES Yvelise	~~M. Dimitri BOUDHOU~~	Mme DERBY épse VALA Franciane
M. MOUNSAMY Olivier	~~Mme BELLOC Catherine~~	M. SINNAN-RAGAVA Guy
~~Mme MARCUS épse GALPIN France-Lise~~ ***procuration à Yvelise ROQUES***	~~M. LAUJIN Dominique~~	Mme CAFRE ép. LOSANGE Lucette
M. ZEMBAMA Rodrigue	M. THOMET Olivier	~~Mme MAYEKO épse JOAILLE Véronique~~
M. Jacques GORDIEN	~~M. ARTHEIN Victor~~	~~Mme INAMO Tania~~
~~M. EDWIGE Charly~~	~~Mme MALBOROUGT Reinette~~	~~M. TOLA Michel~~
~~Mme MEKEL Alexina~~	~~M. MARIE-CLAIRE Jacques~~	

1 élu était représenté :

→ Mme MARCUS épse GALPIN France-Lise représentée par Mme Yvelise ROQUES

11 élus était absents non représentés :

→ M. Dimitri BOUDHOU
→ Mme Catherine BELLOC
→ M. Dominique LAUJIN
→ Mme Véronique MAYEKO épse JOAILLE
→ M. Victor ARTHEIN
→ Mme Tania INAMO
→ M. Charly EDWIGE
→ Mme Reinette MALBOROUGT
→ M. Michel TOLA
→ Mme Alexina MEKEL
→ M. Jacques MARIE-CLAIRE

Accusé de réception en préfecture
971-219711223-20260227-26-02-04-DE
Date de télétransmission : 10/03/2026
Date de réception préfecture : 10/03/2026

M. Bernard CERCI donne lecture de l'exposé du Maire et explique que :

Par courrier daté du 13 février 2026, Mme Sophie MARBOEUF propriétaire de la parcelle AM 377 sise rue Nesta Marley sollicite la collectivité pour la cession d'un lot situé à l'arrière de son terrain (rue Erneste Marthe) sur lequel existe une case en ruine (photo jointe).

Ce lot est intégré dans un grand ensemble cadastré AM 376/386 appartenant à la commune (titre de propriété, cession Etat des 06 et 3 septembre 2016), Mme Sophie MARBOEUF a désigné le Cabinet Simon et associés Géomètre Experts pour le détachement de cette emprise issue de la division des parcelles AM 376/386.

Le plan dressé après intervention du Géomètre fait ressortir une surface de 105 m² issue des parcelles AM 376/386. L'avis des domaines en date du 13 mai 2025 fixe une valeur médiane de 85 €/m² et une valeur assortie d'une marge d'appréciation de 10 % de 76,50 € m² ainsi le prix de cession est proposé comme suit après déduction des frais de bornage soit : 105 m² X 76,50 – 1 573,26 € = 6 459,24 €

Ainsi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article L.2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
Vu le Plan Local d'Urbanisme,

Considérant l'avis des domaines ;

Le Conseil Municipal, après échanges et débats, et à l'unanimité des présents décide :

Article 1 : De valider une cession du lot n°1 issue des parcelles AM 376/386 d'une contenance de 105 m² au prix de 6 459,24 €

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette opération

Pour Extrait Certifié Conforme
Port-Louis, le 27 février 2026

Le Maire,

COMMUNE DE PORT-LOUIS GUADELOUPE

Jean-Marie HUBERT

Publiée le : .....

Transmise au Représentant de l'État le : .....

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Accusé de réception en préfecture
971-219711223-20260227-26-02-04-DE
Date de télétransmission : 10/03/2026
Date de réception préfecture : 10/03/2026